

VACCINATION DE 12 A 17 ANS

Depuis le 15 juin 2021, les adolescents âgés de 12 à 17 ans peuvent être vaccinés contre la Covid-19 sur la base du volontariat et avec l'accord des 2 parents. En Occitanie, parmi les +12 ans près de 3 sur 4 sont déjà vaccinés.

Pourquoi se faire vacciner ?

Si les jeunes développent plus rarement des formes graves de la Covid-19, leur vaccination est nécessaire pour **limiter les risques de transmission du virus** et essentielle pour atteindre le plus rapidement possible l'**immunité collective**.

Grâce à la vaccination, ils auront **moins de risque** de tomber malades et éviteront les risques de développer des formes de Covid-19 dites "Covid long". La vaccination, c'est le retour à la vie normale, sans écoles fermées, avec des sorties entre amis, du sport, de la culture, du cinéma...

Important : la vaccination n'est pas recommandée pour les adolescents ayant développé un syndrome inflammatoire multi-systémique pédiatrique (Pims) à la suite d'une infection par la Covid-19. En cas de doute, il convient de demander conseil au médecin traitant de l'adolescent.

Où se faire vacciner ?

- > Dans les **centres de vaccination**.
- > Chez son **médecin traitant** (généraliste ou spécialiste)
- > En **pharmacie**,
- > En **cabinet infirmier**,
- > En **cabinet de sage-femme**.

→ [Centres de vaccination en Occitanie](#)

Quels documents présenter ?

- > **Autorisation parentale** pour les moins de 16 ans
L'autorisation d'un des deux parents est nécessaire à la vaccination des mineurs de 12 à 15 ans inclus. Le document est à compléter et à apporter le jour de la vaccination.
Les jeunes de 16 ans et plus peuvent accéder à la vaccination sur la base de leur seul consentement. La vaccination ne pourra pas être pratiquée sans le consentement de l'adolescent lui-même.
- > **Carte vitale**
Les mineurs doivent présenter la carte vitale d'un de leurs parents ou une attestation de droit mentionnant le n° de sécurité sociale d'un de leurs parents.
- > Le cas échéant, **preuve d'une infection antérieure** (test RT-PCR ou sérologie positive de plus de 2 mois).

Comment prendre rendez-vous ?

Prenez rendez-vous sur www.sante.fr

De nombreux créneaux sont disponibles actuellement dans les centres de vaccination de la région et certains proposent également des accès sans rendez-vous.

Cas de l'adolescent qui a déjà eu la Covid-19

Si l'adolescent a déjà eu la Covid-19, il doit **attendre au minimum 2 mois après la preuve de sa contamination** (test RT-PCR positif) avant de se faire vacciner.

En effet, selon l'état des connaissances, il est démontré que les personnes ayant déjà été infectées sont suffisamment immunisées pour que la HAS recommande de ne leur injecter qu'1 seule dose. La dose unique de vaccin jouera ainsi le rôle d'un rappel.

Important : il faut conserver le résultat positif du test RT-PCR pour le présenter au professionnel de santé lors du rendez-vous de vaccination qui aura lieu plusieurs mois après l'infection. Elle servira de preuve pour bénéficier d'1 seule dose de vaccin et pour considérer qu'après cette seule injection, le cycle vaccinal est complet et peut être clos dans Vaccin Covid.